Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Arrêté du 18 juin 2024 retardant l'heure de clôture du scrutin dans certains bureaux de vote ouverts pour l'élection des députés élus par les Français établis hors de France

NOR : *EAEF2416693A*

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2016-1924 du 28 décembre 2016 modifié relatif à la tenue de listes électorales consulaires et à l'organisation d'opérations de vote hors de France ;

Vu le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2024 fixant la liste des bureaux de vote ouverts pour l'élection des députés élus par les Français établis hors de France,

Arrête :

Art. 1er. – La liste des bureaux de vote ouverts pour les élections législatives dans les ambassades et les postes consulaires en 2024 pour lesquels l'heure de clôture du scrutin est retardée est annexée au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 juin 2024.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire,
P. Carmona

ANNEXE

PAYS	LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE	BUREAUX DE VOTE	HORAIRES DE CLÔTURE (heures légales locales)
IRLANDE	DUBLIN	Cork n° 1	20 heures
		Dublin AMB n° 1 et 2	
		Dublin AMB n° 1	
TURQUIE	ISTANBUL	Istanbul CG n° 1	19 heures
		Izmir AC n° 1	
ISRAËL	TEL-AVIV	Ashdod n° 1 et 2	19 heures
		Nathanya n° 1 et 2	
		Tel Aviv n° 1, 2 et 3	
EMIRATS ARABES UNIS	ABOU DABI	Abou Dabi AMB n° 1	19 heures
	DUBAI	Dubaï CG n° 1, 2 et 3	